

CONCERTATIONS TERRITORIALES

musiques actuelles
Normandie

Un futur de notre filière à imaginer ensemble

SYNTHÈSE &
PRÉCONISATIONS

2026



Partenaires signataires du contrat de filière musiques actuelles normand



SOMMAIRE

UN CONTRAT DE FILIÈRE MUSIQUES ACTUELLES EN NORMANDIE : CONTEXTE ET ENJEUX	p.4
1. LE CONTRAT DE FILIÈRE, UN POLITIQUE PUBLIQUE CONCERTÉE	p.7
1.1 Caractéristiques du contrat de filière des musiques actuelles en Normandie	p.8
1.2 Bâtir un futur contrat 2027-2030 par une démarche de diagnostic et d'évaluation concertée	p.9
2 L'ANIMATION ET LA CONCERTATION TERRITORIALE, UNE DYNAMIQUE AU LONG COURS AUX CÔTÉS DES ACTRICES ET DES ACTEURS DE LA FILIERE	p.10
2.1 Contexte et mise en œuvre de l'animation et de la concertation territoriale	p.11
2.2 Concerter pour recueillir les besoins et s'impliquer	p.12
2.3 Les Réunions Territoriales « HORS-SÉRIE », se projeter dans l'avenir de la filière	p.12
3. ENJEUX PRIORITAIRES ET CONSTATS	p.14
3.1 A l'endroit des enjeux économiques et socio-professionnels	p.15
3.2 A l'endroit des enjeux culturels (droits culturels), artistiques et territoriaux	p.16
3.3 A l'endroit des enjeux sociétaux et environnementaux	p.18
4. LISTER LES OBJECTIFS POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE UN FUTUR CONTRAT	p.18
4.1 Structurer les dynamiques économiques et professionnelles par la coopération territoriale, la mutualisation et la sécurisation des parcours professionnels	p.20
4.2 Garantir l'équité territoriale, l'accessibilité culturelle et les droits culturels via la diffusion de proximité et l'inclusion des publics	p.22
4.3 Accompagner la transition écologique, la réduction des inégalités et la transformation numérique responsable du secteur	p.23
5. VERS DES PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES POUR 2027- 2030	p.25
AXE 1 : Une diffusion diversifiée et équilibrée sur tous les territoires	p.26
AXE 2 : Favoriser l'inclusion de toutes et tous : des publics éloignés aux acteurs et actrices de la filière en situation d'isolement	p.27
AXE 3 : Structurer les coopérations à deux niveaux : proximité territoriale et échelle interdépartementale	p.28
AXE 4 : Consolider la formation des acteurs et actrices : TSF et ouverture vers le mécénat et les approches plurisectorielles	p.29
AXE 5 : Du numérique responsable à la mutualisation : accompagner les transformations du secteur interdépartementale	p.30
AXE 6 : Structurer les échanges entre partenaires et bénéficiaires pour un dialogue renforcé	p.31
CONCLUSION	p.32



métropole
ROUENNORMANDIE



**UN CONTRAT DE FILIÈRE MUSIQUES
ACTUELLES EN NORMANDIE : CONTEXTE ET
ENJEUX**

Le contrat de filière des musiques actuelles en région Normandie a été conçu afin d'instituer un dialogue pérenne avec les acteurs et actrices de la filière et la diversité des partenaires publics et privés, en s'appuyant sur un processus continu d'observation, de concertation et de diagnostic. Il permet de produire et d'expérimenter des politiques communes, en soutenant des actions visant à consolider et développer l'emploi, favoriser la formation professionnelle et contribuer à la viabilité et à la diversité des modèles économiques en Normandie.

L'enjeu de cette forme de coopération est de travailler à la structuration de la filière à l'échelle régionale, en accompagnant notamment des structures qui ne répondent pas toujours aux critères des dispositifs de droit commun. **Le contrat prend en compte les mutations du secteur et des pratiques, tout en intégrant des enjeux transversaux tels que l'équité territoriale, l'égalité entre les femmes et les hommes, les droits culturels, ainsi que les transitions écologiques et sociétales.**

Si des contrats de filière des musiques actuelles existent dans la quasi-totalité des régions, **le contrat normand fait figure d'exemple au niveau national, tant par la diversité de ses partenaires que par les actions expérimentées collectivement.** Inscrit sur la période 2023-2026, il réunit dix partenaires signataires : l'État (DRAC Normandie), le CNM, la Région Normandie, le Département de l'Eure, le Département de la Manche, le Département de la Seine-Maritime et le Département de l'Orne, ainsi que la Ville de Caen, la Ville du Havre et la Métropole Rouen Normandie.

Ces partenaires ont souhaité engager un travail commun visant à faire converger leurs actions et leurs financements. À ce titre, un fonds annuel de 435 000 € a été constitué afin de soutenir des projets structurants pour la filière.

Dans le cadre de ce contrat, les partenaires partagent des objectifs communs :

- assurer le développement de la création artistique et le soutien à l'émergence au bénéfice de la diversité culturelle,
- soutenir la diversité des activités de l'écosystème musical, en prenant en compte leurs spécificités et leurs articulations,
- favoriser la diversité des modèles économiques,
- accompagner la structuration et le développement économique de la filière en territoire,
- favoriser l'équilibre territorial,
- soutenir la professionnalisation, l'emploi durable et la participation des femmes,
- encourager les expérimentations, les initiatives innovantes et les coopérations,
- valoriser les bonnes pratiques en matière de développement durable et accompagner la transition écologique.

Les concertations territoriales de 2017, 2018 et 2023 avaient permis d'identifier des priorités d'actions.

Les partenaires du contrat normand ont depuis mis en place différents appels à projets et mesures d'aides pour y répondre, qui ont pu évoluer dans le temps.

APPELS A PROJETS (aide financière directe) :

- Soutien aux structures de développement artistique,
- Soutien à la production de vidéomusiques,
- Soutien à la diffusion de musiques actuelles en territoire,
- Soutien à la diffusion et innovation numérique (adaptation COVID),
- Soutien aux actions des radios et webradios pour leur valorisation de la scène régionale de musiques actuelles,
- Soutien aux coopérations professionnelles et artistiques.

MESURES D'AIDES (accompagnement extérieur et aide indirecte) :

- Mesure de « Transfert de Savoir-Faire » (TSF),
- Mesure d'accompagnement des festivals : favoriser les mobilités durables,
- Mesure d'accompagnement des festivals : diagnostic énergétique pour les festivals.

De 2017 à 2025, le contrat de filière a permis d'aider 281 projets normands de toutes typologies, engageant un fonds de plus de 2,8M€.

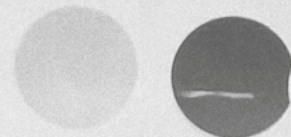
2017 > 2025
281 projets
2,8M€

À l'approche de la fin de ce cycle contractuel (2023-2026), les partenaires ont souhaité engager une nouvelle phase de réflexion collective afin de préparer le futur contrat de filière 2027-2030. Dans ce cadre, une démarche de concertation a été menée en mars 2026, notamment à travers l'organisation de réunions territoriales spécifiques, permettant d'associer largement les acteurs et actrices de la filière.

Ces temps de travail ont visé à croiser les constats issus des années précédentes avec les attentes et les projections du secteur, afin de faire émerger des enjeux partagés et d'identifier des pistes d'évolution pour le futur contrat. Le présent document s'inscrit dans cette dynamique et propose une synthèse des contributions recueillies, au service d'une réflexion collective sur l'avenir des musiques actuelles en Normandie.



Transition
écologique et
sociale, enjeux
sociétaux



1

**LE CONTRAT DE FILIÈRE, UNE POLITIQUE
PUBLIQUE CONCERTÉE**

Caractéristiques du contrat de filière des musiques actuelles en Normandie

Le contrat de filière des musiques actuelles en Normandie se caractérise par un périmètre et une gouvernance singulière à l'échelle nationale, reposant sur une coopération étroite entre l'État, les collectivités territoriales et les acteurs et actrices de la filière. Cette approche partenariale, construite progressivement depuis une phase de préfiguration engagée en 2017 puis consolidée à travers un premier contrat sur la période 2018-2021, vise à structurer durablement la filière à l'échelle régionale, en complément des dispositifs de droit commun.

Dès son origine, le contrat s'est donné pour objectif de soutenir la création et l'émergence, d'accompagner le développement économique des structures et de favoriser les coopérations, tout en intégrant les enjeux d'équité territoriale. Sa souplesse a permis d'adapter les dispositifs aux besoins spécifiques du secteur, notamment en direction de structures ne bénéficiant pas toujours des cadres d'intervention existants.

La crise sanitaire liée au COVID-19 a constitué un moment déterminant, confirmant la pertinence de cet outil. Dans un contexte d'arrêt brutal des activités, le contrat a su évoluer pour soutenir les structures, maintenir l'emploi et accompagner les transformations des pratiques, notamment numériques. Il a ainsi joué un rôle d'amortisseur et contribué à la continuité des dynamiques de la filière dans une période d'incertitude.

À partir de 2022, le contrat entre dans une nouvelle phase de développement, marquée par l'élargissement de ses partenaires et le renforcement de ses moyens. Le cycle 2023-2026 confirme cette montée en puissance, avec une gouvernance élargie et une capacité d'intervention accrue. Il intègre plus fortement les enjeux contemporains du secteur — transitions écologiques et sociétales, évolutions des pratiques, coopération territoriale — tout en poursuivant les objectifs de structuration économique et professionnelle.

À travers ses différents dispositifs, le contrat de filière accompagne les acteurs et actrices dans les mutations de la filière, en soutenant les activités et l'emploi, en contribuant à un meilleur équilibre territorial, en favorisant les coopérations et la transmission, et en intégrant progressivement les enjeux de transition. **Il constitue ainsi un outil central de politique publique, à la fois structurant et évolutif, au service du développement des musiques actuelles en Normandie.**

1.2

Bâtir un futur contrat 2027-2030 par une démarche de diagnostic et d'évaluation concertée

À l'approche de la fin du contrat de filière 2023-2026, les partenaires ont engagé une démarche visant à préparer la prochaine mouture pour la période 2027-2030. Cette réflexion s'inscrit dans une volonté partagée de consolider les acquis, d'objectiver les effets des politiques menées et d'adapter les orientations aux mutations actuelles de la filière.

Elle repose sur une logique de co-construction, associant partenaires publics et acteurs et actrices de terrain, afin de croiser les analyses et de garantir une prise en compte des réalités professionnelles et territoriales. **L'enjeu est à la fois de disposer d'un diagnostic partagé et d'intégrer les attentes et projections issues du secteur.**

Cette dynamique s'appuie sur trois sources complémentaires.

1. D'une part, un **travail d'analyse quantitative** à travers les chiffres clés du contrat de filière 2017-2024, publié en juillet 2025 et permettant de mesurer les dynamiques de financement, les typologies de bénéficiaires et les équilibres territoriaux.
2. D'autre part, **une démarche d'évaluation qualitative fondée sur des questionnaires et des entretiens**, apportant un éclairage sur les effets concrets du contrat en matière d'activités, d'emploi, de coopération et de structuration de la filière, tout en mettant en évidence certaines limites, notamment liées à la fragilité économique des structures et aux difficultés à inscrire les actions dans le temps long.
3. **Enfin, les concertations territoriales menées en 2026, lors des réunions « Hors-Série » organisées à Rouen et à Caen, constituent un troisième pilier essentiel.** Elles ont permis de réunir près de 200 personnes et de recueillir les constats, les attentes et les projections des acteurs et actrices de la filière, dans une logique à la fois rétrospective et prospective.

L'ensemble de ces contributions permet de faire émerger des enjeux partagés et d'identifier des pistes d'évolution pour le futur contrat de filière, en articulant données objectivées, retours d'expérience et expression directe du terrain.



2

**L'ANIMATION ET LA CONCERTATION
TERRITORIALE, UNE DYNAMIQUE AU LONG
COURS AUX CÔTÉS DES ACTRICES ET DES
ACTEURS DE LA FILIÈRE**

2.1

Contexte et mise en œuvre de l'animation et de la concertation territoriale

NORMA fédère près de 120 membres représentant l'ensemble de la filière des musiques actuelles en Normandie (diffusion, production, développement d'artistes, médias, formation, artistes...). **Elle joue un rôle essentiel d'interface entre les acteurs et les institutions, favorisant les coopérations et contribuant à fédérer les compétences à l'échelle territoriale.**

Au plus proche du terrain, NORMA met en place depuis 2023 des temps de travail collectifs et de concertation afin de mieux comprendre les réalités structurelles, recueillir les besoins et apporter des réponses adaptées à la diversité des acteurs et actrices. **Cette dynamique s'inscrit dans une logique de filière durable, inclusive et résiliente, en lien étroit avec les partenaires sectoriels et publics**, et contribue à la co-construction de politiques publiques adaptées aux enjeux culturels, économiques, sociaux et environnementaux.

2.2

Concier pour recueillir les besoins et s'impliquer

L'animation territoriale repose sur plusieurs espaces complémentaires : les **Groupes de Travail** (GT), espaces de réflexion et de production mobilisant des expertises au service de chantiers opérationnels ; les **réunions territoriales**, organisées deux fois par an sur l'ensemble des départements, permettant de créer du lien, de partager les expériences et de recueillir la parole des acteurs et actrices ; et les **Rencontres professionnelles**, temps fort annuel favorisant les échanges, la mise en réseau et la construction du projet associatif. Cet ensemble participe à un maillage territorial actif, garantissant un dialogue continu entre acteurs, actrices et partenaires publics, en milieu urbain, périurbain et rural.

Dans ce cadre, NORMA assure, en appui aux partenaires du contrat de filière, une fonction structurante d'animation et de coordination de la démarche. Elle anime et coordonne le fonctionnement des instances (comités stratégiques, techniques et de sélection), en assure le suivi opérationnel et contribue à la mise en œuvre des dispositifs, en lien étroit avec les signataires. **Elle pilote également les démarches de concertation tout au long de l'année et participe à l'évaluation du contrat et à l'analyse des besoins du terrain, dont les enseignements alimentent directement les travaux du comité technique.**

Par ailleurs, NORMA joue un rôle essentiel d'information et de médiation auprès des acteurs et actrices de la filière, en assurant la diffusion des dispositifs du contrat et en facilitant leur appropriation. À ce titre, elle accompagne les structures dans leurs démarches, notamment dans la compréhension des appels à projets et le montage de leurs demandes de financement, contribuant ainsi à un meilleur accès aux aides à l'échelle du territoire. Elle contribue enfin à l'analyse des dynamiques de terrain et à l'évaluation du dispositif, en lien avec les partenaires, constituant ainsi un maillon essentiel entre les acteurs et actrices de la filière et les instances de pilotage du contrat.

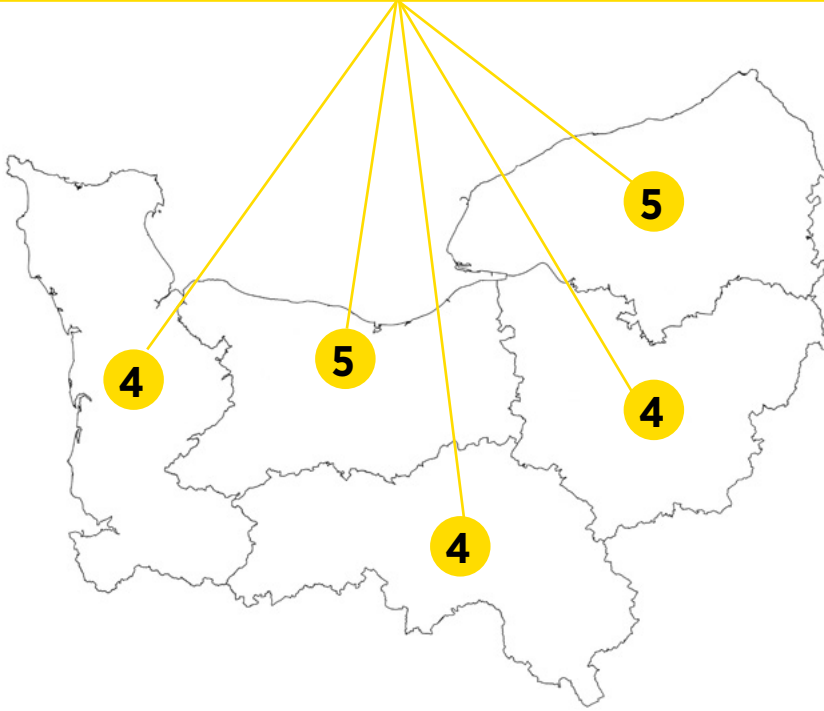
2.3

Les réunions territoriales « HORS-SÉRIE », se projeter dans l'avenir de la filière

En 2026, NORMA a renforcé cette dynamique avec l'organisation de réunions territoriales dites « Hors-Série » sur les agglomérations de Rouen et Caen, bassins de vie majeurs et structurants à l'échelle régionale par la multiplicité des profils d'actrices et d'acteurs qu'elles regroupent. Complémentaires aux formats existants, ces "Hors-Série" visaient à engager une réflexion prospective à l'échelle de la filière. **La forte fréquentation de ces deux journées, ainsi que l'implication des participants et participantes, témoignent de la capacité de la filière à se saisir collectivement des enjeux qui la traversent.**

Une animation spécifique, fondée sur des méthodes participatives, a permis de structurer les échanges autour de trois axes : territoires et pratiques artistiques ; modèles socio-économiques et parcours professionnels ; transition écologique et sociétale. **L'approche spécifique croisant projections dystopiques et utopiques a permis de faire émerger une parole collective en favorisant l'expression et de produire des préconisations concrètes, destinées à nourrir les futurs appels à projets du contrat de filière.**

2024 > mars 2026 = 22 réunions territoriales



= 757 personnes

350 Femmes



407 Hommes



Les réunions territoriales de mars 2026 hors-série en chiffres

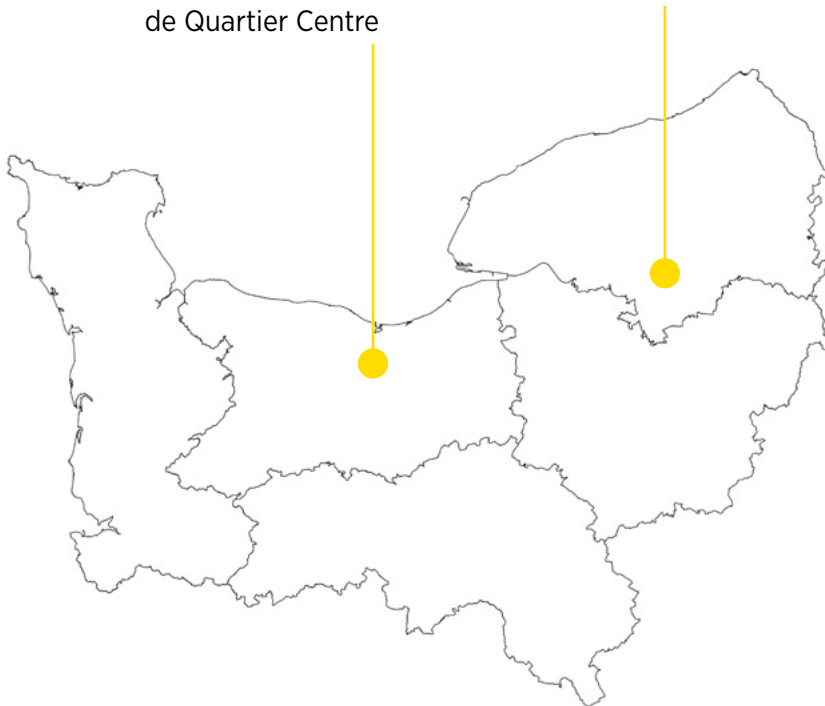
2 dates = 2 pôles métropolitains

Le 12 mars à Caen :

Amavada & Pôle de Vie Maison
de Quartier Centre

Le 5 mars à Rouen :

Le 106 & Le 108



= 180 personnes

79 Femmes



101 Hommes



= 98 structures

dont 38 adhérentes à NORMA

Rouen

50 structures



Caen

48 structures



+ 4 partenaires financeurs



Transition
écologique et
sociale, enjeux
sociétaux

3

ENJEUX PRIORITAIRES ET CONSTATS

Ces concertations territoriales menées en mars 2026 ont permis de faire émerger un ensemble d'enjeux partagés par les acteurs et actrices de la filière des musiques actuelles en Normandie. Ces constats, à la croisée des analyses existantes et des retours d'expérience de terrain, mettent en lumière des fragilités persistantes mais aussi des dynamiques à consolider.

Ils s'organisent autour de trois grandes entrées : **les enjeux économiques et socio-professionnels, les enjeux culturels, artistiques et territoriaux, et enfin les enjeux sociétaux et environnementaux.**

3.1

A l'endroit des enjeux économiques et socio-professionnels

À l'issue des concertations, un constat largement partagé se dégage : la filière des musiques actuelles en Normandie reste marquée par une fragilité économique et socio-professionnelle structurelle, qui limite la capacité des acteurs et actrices à stabiliser leurs activités et à se projeter dans le temps.

Ces fragilités économiques se traduisent directement sur les conditions d'emploi. Les concertations mettent en évidence une précarisation persistante des métiers, marquée notamment par :

- Le recours à des contrats courts et à l'intermittence,
- Le développement d'une pluriactivité souvent contrainte,
- Des difficultés à stabiliser les équipes,
- Une surcharge de travail et une dispersion des activités,
- Le manque de formation professionnelle à certains métiers,
- Des enjeux de santé au travail et de qualité de vie au travail récurrents.

Dans ce contexte, **les acteurs et actrices expriment un besoin fort de sortir d'une logique de « course contre la montre » liés à des projets ponctuels pour inscrire leurs actions dans le temps long.** Le manque de visibilité sur les financements freine le développement de stratégies durables et les coopérations pérennes. La logique « anxigène » de l'appel à projets est largement citée dans tous les débats.

Par ailleurs, **des besoins importants sont exprimés en matière de montée en compétences**, tant pour les artistes que pour les professionnels et les structures. Les concertations soulignent l'enjeu de **renforcer les dynamiques de formation à l'échelle régionale**, en lien avec les réalités du secteur, ainsi que la nécessité de mieux identifier et valoriser les compétences présentes sur le territoire. La question de la **cartographie des compétences** apparaît ainsi comme un levier pour faciliter les

coopérations, le transfert de savoir-faire et l'accompagnement des parcours professionnels. **Un besoin de poser une véritable étude-diagnostic sur la question emploi/formation/compétences** (offres, demandes, besoins, mutations...) **semble apparaître avec récurrence.**

Les enjeux sociaux au travail cristallisent les échanges là où ils étaient encore minoritaires en 2023 : **qualité de vie et conditions de travail de la filière, santé mentale, question du sens sont des objets récurrents.** Le manque de connaissance des personnes du droit du travail et des cadres conventionnels est flagrant, éclairant le **manque de structuration des équipes sur les questions RH et sociales.**

Des inquiétudes sont également exprimées quant à la pérennité des structures indépendantes, dans un environnement marqué par des dynamiques de concentration et une concurrence accrue (et des modèles économiques obsolètes face aux modèles capitalistiques en présence).

Face à ces constats, **la coopération et la mutualisation apparaissent comme des leviers importants**, mais encore insuffisamment structurés. De nombreuses structures restent isolées, et les initiatives existantes reposent souvent sur des dynamiques informelles. Les participants et participantes aux rencontres de mars expriment leur **volonté d'avoir une ou des personne(s) ressources qui puisse(ent) animer les coopérations existantes ou en cours au niveau des départements** ou grands bassins de vie.

3.2

À l'endroit des enjeux culturels (droits culturels), artistiques et territoriaux

Les concertations font émerger des inquiétudes partagées quant à l'évolution de la diversité artistique, des pratiques et de l'accès à la culture sur les territoires. **Si la richesse des esthétiques et des initiatives demeure, plusieurs transformations interrogent les conditions d'émergence, de diffusion et de participation à la vie artistique.**

Les acteurs et actrices observent notamment une évolution des pratiques musicales, marquée par une individualisation croissante, en particulier chez les plus jeunes. Le développement des outils numériques et l'accès facilité à la création en autonomie contribuent à une diminution des pratiques collectives, pourtant essentielles dans les parcours artistiques. **Dans ce contexte, plusieurs contributions soulignent l'importance de renforcer les actions de transmission et d'accompagnement des pratiques en amateur, qui constituent un socle essentiel de la vitalité artistique et du renouvellement des scènes.**

Par ailleurs, un risque d'uniformisation des esthétiques est identifié, en lien avec les évolutions des modèles économiques et la concentration des circuits de diffusion. La fragilisation des scènes alternatives et indépendantes est également pointée comme un enjeu majeur pour le

renouvellement artistique. **Dans cette perspective, la valorisation de l'ensemble de la chaîne de diffusion et de distribution apparaît comme un levier important pour soutenir la diversité des propositions et favoriser une meilleure circulation des œuvres.**

Ces dynamiques s'inscrivent dans un contexte territorial marqué par des inégalités persistantes, se traduisant notamment par :

- Une concentration des ressources dans les grandes agglomérations et pôles urbains,
- Des difficultés accrues en milieu rural (mobilité, accès aux lieux, isolement),
- Un manque de reconnaissance des projets et des initiatives à l'échelle locale (comment valoriser ses initiatives ?).

Ces constats interrogent également les modalités de coopération entre les différents niveaux de collectivités. Les acteurs et actrices soulignent la nécessité de renforcer la co-construction des politiques publiques avec les départements, les pôles métropolitains, les villes centres et les EPCI, afin de mieux articuler les interventions et de répondre aux spécificités des territoires. **Il est souligné ici par exemple la volonté de pouvoir valoriser des coopérations locales intra-départementales.**

Enfin, **les concertations mettent en évidence une transformation du rapport des publics à la musique et au spectacle vivant, une frilosité face à la découverte.** Plusieurs acteurs et actrices constatent un vieillissement des publics et des difficultés à renouveler les audiences, dans un contexte de concurrence accrue avec d'autres formes de consommation culturelle. Dans ce cadre, la question de la patrimonialisation des musiques actuelles est également soulevée, comme un levier pour valoriser les histoires locales, renforcer le sentiment d'appartenance et inscrire les projets dans une mémoire collective.

Face à ces mutations, les personnes impliquées soulignent la nécessité de reconstruire des relations durables avec les publics, fondées sur la proximité, la médiation et une présence artistique inscrite dans le temps long.

3.3

À l'endroit des enjeux sociétaux et environnementaux

Les concertations mettent en évidence l'importance croissante des enjeux sociétaux et environnementaux dans les transformations de la filière, qui interrogent à la fois les pratiques professionnelles, les modèles d'organisation et les responsabilités collectives des acteurs.

Le numérique occupe une place de plus en plus centrale, tout en soulevant de nombreuses questions. **L'émergence de l'intelligence artificielle suscite à la fois des perspectives d'innovation et des inquiétudes concernant l'évolution des métiers, la standardisation des contenus ou encore la rémunération des artistes.** Plus largement, l'usage des données apparaît comme un levier de développement, mais pose des enjeux de maîtrise et d'éthique. Les acteurs et actrices expriment ainsi un besoin d'accompagnement afin de mieux appréhender ces outils et d'en faire un usage raisonné, dans un contexte où leur impact environnemental est également de plus en plus questionné.

Au-delà d'un numérique plus « responsable », un **besoin d'ouverture et de décroisement de la filière est largement partagé.** Les personnes participantes appellent à renforcer les coopérations avec d'autres secteurs (éducation, social, santé, jeunesse), encore souvent ponctuelles, mais essentielles pour élargir les publics et inscrire les projets dans des dynamiques territoriales plus larges. **La question éducative est largement posée, interrogeant l'état de l'action culturelle et de l'EAC en région (moyens en baisse, complexité à porter les projets avec pérennité...).**

Cette évolution s'accompagne d'une transformation des lieux, appelés à diversifier leurs fonctions. Les acteurs et actrices évoquent le développement de lieux plus hybrides, articulant diffusion, accompagnement artistique et action culturelle, afin de répondre à la fois aux enjeux économiques et aux attentes des territoires. **L'adaptation au changement climatique est également un sujet récurrent, notamment pour les diffuseurs (dont les festivals), posant la question des saisonnalités.**

Enfin, les concertations font apparaître un besoin de renforcer les solidarités entre acteurs et actrices, notamment autour du partage des ressources, avec des enjeux récurrents :

- Mutualisation du matériel, des compétences et des outils,
- Structuration de dispositifs de type ressourcerie et mutualisation de matériels,
- Besoin de cadres et de moyens pour pérenniser ces initiatives,
- Renforcement des fonctions d'ingénierie et d'animation à l'échelle de la filière.



4

LISTER LES OBJECTIFS POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE UN FUTUR CONTRAT

Il s'agit ici de poser en trois grands axes de travail les objectifs prioritaires fixés par les acteurs et actrices pour le futur de la filière des musiques actuelles en Normandie.

De ces axes et objectifs découlent des exemples de propositions opérationnelles dans la partie 5 de ce document (page 25 à 30).

4.1

Structurer les dynamiques économiques et professionnelles par la coopération territoriale, la mutualisation et la sécurisation des parcours professionnels

Axe 1 : Organiser la coopération territoriale et les dynamiques de mutualisation

- **Structurer la mutualisation des ressources (matériel, compétences, emplois) afin de renforcer les capacités d'action des acteurs et actrices à l'échelle des territoires.**
- **Développer des formes de coordination territoriale adaptées aux réalités locales, permettant de mieux articuler les initiatives existantes.**
- **Améliorer la connaissance des acteurs et actrices sur les ressources disponibles localement pour faciliter les coopérations et les mises en réseau.**
- **Adapter les dispositifs publics aux échelles micro-locales afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des territoires (EPCI, département).**
- **Adapter les dispositifs publics aux réalités des territoires, en veillant à leur simplification, leur lisibilité et leur accessibilité pour l'ensemble des acteurs.**

« Il faudrait des temps d'interconnaissance entre professionnels de la région, comme un speed meeting, mais entre pros (...) imaginer des temps entre pairs par typologies de métiers »

Axe 2 : Consolider les emplois et sécuriser les parcours professionnels

- **Développer les formes d'emploi mutualisés afin de stabiliser les équipes et de sécuriser les conditions de travail** (groupements d'employeurs, aide à l'emploi mutualisé...).
- **Sécuriser les parcours professionnels dans un contexte d'intermittence et d'hybridation croissante des statuts.**
- **Renforcer les actions de formation à destination des artistes, des professionnels et des élus pour accompagner les évolutions du secteur.**
- **Mieux reconnaître les métiers transversaux (médiation, coordination, ingénierie...) essentiels au fonctionnement et au développement de la filière.**
- **Proposer un cadre collectif régional autour des questions de santé au travail / QVCT** (Groupe de Travail de NORMA, travail avec Thalie Santé, connaissance du droit du travail, CSE, transfert de savoir-faire entre les plus « armés » et les plus « petits »...).

« On pourrait imaginer un fonds d'urgence pour le maintien de l'activité, un dispositif de restructuration mobilisable avec une expertise, un audit et un accompagnement à moyen terme »

Axe 3 : Encourager l'expérimentation et soutenir les dynamiques d'innovation

- **Encourager le développement de formats hybrides, tant pour les lieux que pour les projets, afin de répondre aux évolutions des pratiques.**
- **Développer des appels à projets plurisectoriels favorisant les coopérations entre les musiques actuelles et d'autres champs d'intervention.**
- **Expérimenter de nouveaux modèles économiques plus diversifiés et adaptés aux réalités du secteur.**

« Pourquoi pas une résidence d'écriture d'appels à projets ? (...) Imaginer un temps où signataires / financeurs du contrat se mettent autour de la table avec un panel représentatif de bénéficiaires / cibles de l'aide publique et inventent ensemble en apprenant à sa connaître. »

4.2

Garantir l'équité territoriale, l'accessibilité culturelle et les droits culturels via la diffusion de proximité et l'inclusion des publics

Axe 1 : Organiser la coopération territoriale et les dynamiques de mutualisation

- **Développer des circuits de diffusion de proximité afin de mieux irriguer l'ensemble des territoires.**

- **Soutenir les initiatives en milieu rural pour renforcer l'accès à l'offre culturelle hors des zones urbaines.**

- **Optimiser l'usage des lieux existants en favorisant leur complémentarité et leur mise en réseau.**

- **Favoriser la mobilité des artistes en agissant sur les conditions logistiques et les solutions de transports.**

« Il faut arriver à soutenir les initiatives très locales, même si elles sont toutes petites, et refaire le lien avec les gens à proximité. »

Axe 2 : Garantir l'accessibilité culturelle et l'effectivité des droits culturels

- **Renforcer les actions en direction des jeunes publics afin de favoriser l'accès précoce aux pratiques artistiques.**

- **Inscrire les projets dans le temps long, notamment à travers l'éducation artistique et culturelle et les démarches de médiation.**

- **Développer des actions inclusives en direction des personnes éloignées de l'offre culturelle, en situation de handicap, sous-main de justice etc.**

- **Repenser la relation aux publics en favorisant leur participation et leur implication dans les projets.**

« Il faut éviter les concerts en one shot, se questionner sur la temporalité des propositions et pérenniser les projets de diffusion. »

Axe 3 : Soutenir la diversité artistique et la liberté de création

- **Soutenir les esthétiques émergentes et alternatives afin de garantir le renouvellement artistique.**
- **Lutter contre les phénomènes d'uniformisation en diversifiant les propositions et les programmations.**
- **Favoriser la prise de risque artistique en accompagnant des projets innovants ou atypiques.**
- **Valoriser les initiatives locales contribuant à la richesse et à la singularité des territoires.**

« Il faut encourager la porosité entre les différents secteurs culturels. »

4.3

Accompagner la transition écologique, la réduction des inégalités et la transformation numérique responsable du secteur

Axe 1 : Renforcer les dynamiques territoriales au service de la transition écologique

- **Développer une conditionnalité des aides afin d'encourager les pratiques respectueuses de l'environnement.**
- **Développer des formes de coordination territoriale pour accompagner les transitions à l'échelle locale.**
- **Améliorer la connaissance des acteurs, actrices et des ressources afin de mieux structurer les démarches écologiques.**
- **Adapter les dispositifs publics aux échelles micro-locales pour répondre aux spécificités des territoires.**

« Si par exemple un parc de matériel et une équipe technique mutualisée existaient, ça permettrait de répondre à la course à l'équipement. »

Axe 2 : Réduire les inégalités et lutter contre les formes d'isolement professionnel

- **Développer une conditionnalité des aides intégrant des critères liés à l'égalité et à l'inclusion.**
 - **Construire une observation des inégalités à l'emploi et des écarts salariaux au sein de la filière.**
 - **Mutualiser des moyens pour accompagner les acteurs et actrices en situation d'isolement professionnel.**
-

« Il faudrait s'inspirer de certaines modalités qui bonifient, on reçoit un bonus à l'envoi de certains justificatifs, et ça pourrait être sur des critères transversaux, comme l'égalité, l'écologie ou les droits culturels »

Axe 3 : Construire un numérique plus responsable et souverain

- **Encourager un usage raisonné de l'intelligence artificielle au service des pratiques professionnelles.**
 - **Développer l'usage d'outils numériques open source, notamment à l'échelle européenne ou nationale.**
 - **Intégrer l'intelligence artificielle comme un outil d'appui, et non comme un facteur de substitution.**
-

« L'IA peut aider à la qualité de vie au travail au début, mais en parallèle la hausse de la compétitivité et de la productivité continuent, c'est un cercle vicieux »



5

**VERS DES PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES
POUR 2027-2030**

Suite aux réunions territoriales de 2024 et 2025 ayant traité de ces questions, à la lumière des rencontres « hors-série » de mars 2026, deux problématiques apparaissent :

- Comment accompagner la **transition et la transformation du secteur** (numérique responsable, formation, nouveaux modes de coopération, de mutualisation et de dialogue) pour répondre aux mutations écologiques, technologiques, sociales et sociétales ?
- Comment garantir **une équité réelle d'accès et de participation** aux musiques actuelles, en articulant diffusion territoriale (notamment rurale), inclusion des publics éloignés et coopération entre structures ?

Nous avons tenté de résumer en 6 grands axes ces propositions, listées ci-dessous.

AXE 1 : Une diffusion diversifiée et équilibrée sur tous les territoires

Il ressort des travaux la nécessité de **poursuivre la philosophie d'une aide à la diffusion** en milieu rural tout en prenant compte des territoires péri-urbains et urbains. Déjà identifié en 2023, cet enjeu demeure prioritaire pour les structures qui réaffirment l'importance de ce dispositif. Les participants et participantes réinsistent également sur la nécessité d'inscrire cette démarche dans la durée, afin de consolider les liens entre artistes, publics et acteurs, actrices locaux. Toutefois, il ressort de nouveaux éléments d'importances parmi lesquels **la question de la diversité des esthétiques, la pluralité et l'expérimentation des formats de diffusion et le renforcement des liens entre les opérateurs et opératrices des territoires.**

À ce titre, plusieurs pistes peuvent être envisagées :

- Articuler équitablement les dynamiques rurales, périurbaines et urbaines (**arbitrer équitablement les attributions selon les types de territoires lorsque cela est possible**).
- Renouveler les modes de rencontre entre œuvres, artistes, publics et formats (**rendre éligible tous types de formats : tournée à vélo, projets d'actions culturelles, concerts itinérants, etc**).
- (Dans le cadre de la diversification des esthétiques) **repenser les critères de soutien et de visibilité des projets artistiques (renforcer les critères d'appréciation sur les esthétiques les moins représentées dont les musiques traditionnelles, le jazz, les musiques improvisées par exemple)**.
- **Permettre les conditions d'ancrage des projets artistiques dans les territoires en encourageant l'établissement d'une programmation régulière dans un même endroit, sans obliger l'itinérance, ou en facilitant les résidences, actions culturelles et restitutions sur des territoires volontaires.**

AXE 2 : Favoriser l'inclusion de toutes et tous : des publics éloignés aux acteurs et actrices de la filière en situation d'isolement

Les échanges ont mis en évidence **le caractère central et persistant de l'enjeu d'inclusivité** dans la filière. Malgré des avancées, des marges de progression importantes subsistent, notamment en matière d'égalité de genre : les femmes demeurent sous-représentées, tant sur scène que dans les métiers techniques.

Par ailleurs, dans **un contexte de mutations des pratiques culturelles et de difficulté accrue à atteindre certains publics** — en particulier les plus jeunes —, il apparaît nécessaire de **renforcer le soutien aux initiatives innovantes**. Cela pourrait se traduire par **un accompagnement accru des projets d'action culturelle expérimentaux**, venant compléter les dispositifs d'aide existants, et favorisant **le renouvellement des formes de médiation et de participation**.

Enfin, **les inégalités d'accès aux conditions de travail et de création**, notamment dans les territoires ruraux ou pour des personnes en situation d'isolement, constituent un frein important à l'inclusivité. Les difficultés liées à la conciliation entre vie professionnelle et personnelle (garde d'enfants, porosité entre espaces de vie et de travail, situation de handicap) appellent des réponses adaptées.

À ce titre, plusieurs pistes peuvent être envisagées :

- Une conditionnalité des aides ou un système de bonus pour favoriser davantage l'inclusivité pourrait être instaurée. **À dossier équivalent, un critère d'appréciation pourrait permettre l'arbitrage en faveur de la parité dans l'emploi (administratif sur l'AAP structuration ou artistique sur l'AAP diffusion, par exemple). Les personnes interrogées, quelques soient les nuances, souhaitent un changement fort sur la prise en compte des critères d'engagement des structures sur la question de l'emploi des femmes, du salariat des femmes, avec des mesures symboliques, incitatives et réellement performatives.**
- Un soutien plus fort aux actions culturelles et aux formats expérimentaux **serait valorisé pour favoriser l'inclusion de toutes les personnes. Il s'agit d'entamer par exemple un lien avec les opérateurs de santé et du handicap pour proposer des nouvelles expériences de pratiques (ex. mutualisation de Maestro by Concerti...) et de diffusion immersives (ex. mutualisation de subpack, gilets vibrants...).**
- Le développement de solutions mutualisées (espaces de travail partagés, services associés) pourrait contribuer à améliorer les conditions d'exercice des acteurs et actrices, tout en favorisant les dynamiques d'échange et de coopérations. **Un diagnostic des moyens existants et potentiels (ex. espaces vacants, espaces mutualisés, ressourceries culturelles...) pourrait être engagé pour répondre aux inégalités d'accès aux conditions de travail.**

AXE 3 : Structurer les coopérations à deux niveaux : proximité territoriale et échelle interdépartementale

Les dispositifs mis en œuvre par les partenaires, notamment le transfert de savoir-faire et le soutien à la coopération, ont permis de répondre progressivement aux besoins des acteurs et actrices. À la lumière de ces expériences, il ressort que **les modalités d'accompagnement à la coopération pourraient être repensées afin de mieux soutenir les dynamiques locales.**

Concrètement, **deux niveaux de coopération pourraient être intégrés** : un niveau interdépartemental et un niveau territorial de proximité (infra départemental). Cette double approche permettrait d'**assurer un maillage plus équilibré des territoires, de favoriser l'émergence de dynamiques coopératives et de mieux prendre en compte le temps ainsi que les coûts liés à la coordination de ces coopérations.**

Dans cette optique, plusieurs solutions peuvent être explorées :

- La révision du « soutien aux coopérations professionnelles et artistiques » pourrait être considérée à deux niveaux **avec une aide à la coopération locale (à l'échelle des EPCI ou départementales par exemple) et à la coopération interdépartementale. Ces deux niveaux de coopération pourraient inciter la coopération entre structures quels que soient leurs niveaux d'ingénierie.**
- Un état des lieux/diagnostic des coopérations entre structures des musiques actuelles et d'autres secteurs (sport, santé, tourisme, agricole...) **pourrait être engagé afin d'objectiver et mesurer les coopérations existantes et celles qui pourraient être possibles.**
- Un rapprochement vers des fédérations (ex : fédération régionale des offices de tourisme de Normandie), des ligues sportives départementales (football, sports de nature...) ou d'autres organisations représentatives pourrait être entamé pour **identifier des opportunités de projets communs (événements touristiques, compétitions sportives...).**

AXE 4 : Consolider la formation des acteurs et actrices : TSF, ouverture vers le mécénat et les approches plurisectorielles

Pour rappel, **le Transfert de Savoir-Faire (TSF) constitue un outil souple et ciblé permettant de répondre à des besoins ponctuels de montée en compétences.** Il repose sur un échange entre pairs et paires, d'une durée généralement comprise entre un et quatre jours, autour d'un sujet métier spécifique pour lequel l'un ou l'une des participants et participantes identifie un besoin. **Ce dispositif vient également pallier, dans certains cas, le manque d'offre de formations à l'échelle régionale.**

Mis en œuvre dès 2022 et relancé à la faveur d'une nouvelle coordination, ce dispositif a démontré son efficacité et sa pertinence au regard des retours d'expériences des acteurs et actrices. Pour autant, **la montée en compétences demeure un enjeu central.** Dans un contexte de mutations de la filière et de contraction des financements publics, les acteurs et actrices souhaitent explorer de nouveaux leviers.

À ce titre, plusieurs pistes peuvent être envisagées :

- **La mise en place d'un programme de formation collective** dédié à l'élaboration de stratégies de mécénat. **Sur ce sujet NORMA a travaillé différents parcours, notamment au sein de son GT Festivals. Ces travaux pourraient nourrir la réflexion au sein du contrat de filière (cycles de formation, lien au formations CNM, TSF et étude de cas...).**
- **Le renforcement des liens avec les acteurs de l'entrepreneuriat (CCI, Club, ETI etc.), via la création d'un club de mécènes à destination des structures culturelles et de l'ESS, à l'image de certaines initiatives régionales en France.**
- **L'expérimentation d'un appel à projets en lien avec d'autres contrats de filière de secteurs culturels (arts visuels, cinéma, livres...),** afin d'aborder de manière transversale les enjeux de financement et de coopération.
- **Sur la qualité de vie et conditions de travail (QVCT) : il est proposé d'allouer une somme sur les 4 années du contrat (50 K€) dédiée à cette question. Les modalités d'actions sont plurielles, agiles et complémentaires : formations certifiées Qualiopi, temps d'informations, appui conseil AFDAS, TSF avec des d'opérateurs et opératrices d'autres régions, services de l'Etat, de la région, service de prévention et de santé au travail dédié aux secteurs de la culture, médecine du travail, ANACT (Agence Nationale Pour L'amélioration Des Conditions de Travail)... En complémentarité il pourrait être envisagé de rendre obligatoire la signature d'une charte de bonnes pratiques de type Pacte EMMA.**
- **Diagnostic formation / emploi / compétences : besoin identifié par les actrices et les acteurs de poser une véritable étude-diagnostic sur la question emploi/formation/compétences (offres, demandes, besoins, mutations...) semble apparaître avec récurrence. NORMA, dont la mission est de réaliser ce genre de travail, pourrait s'emparer de ce dossier et travailler avec les parties prenantes concernées (Pôle Emploi spectacle, OPCO, AFDAS, Uniformation, CNFPT, Etat, Région, CT...).**

AXE 5 : Du numérique responsable à la mutualisation : accompagner les transformations du secteur interdépartemental

Les expérimentations menées par les festivals, notamment en matière de mobilité et d'énergie, ont démontré la capacité du contrat de filière à s'inscrire dans une logique d'innovation et d'expérimentation. Tout en poursuivant ces dynamiques, **de nouveaux enjeux émergent des concertations : le numérique responsable, ainsi que le réemploi et la mutualisation de matériels et de ressources.**

Dans un contexte marqué par la domination des GAFAM et le développement rapide de l'intelligence artificielle générative, à la fois porteuse d'opportunités et de risques, la question des usages numériques responsables est identifiée comme un sujet majeur par les participants et participantes. À ce titre, **des actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement pourraient être développées afin d'éclairer les acteurs et actrices dans leurs choix technologiques et leurs pratiques.**

Par ailleurs, les besoins exprimés en matière de matériel (vaisselle réutilisable, gobelets, barriérage, décors, bars, frigos, comptoirs vélos, stand accueil, covoiturage etc.) témoignent d'**un besoin pour des logiques de mutualisation et de réemploi.**

Une telle démarche, en favorisant la mutualisation des ressources, contribuerait à la fois à **la réduction des coûts, à l'optimisation des usages et à l'inscription du secteur dans une trajectoire plus durable.**

Dans cette perspective, la structuration d'une dynamique territoriale pourrait être engagée, reposant notamment sur :

- **Engager une démarche de recensement** permettant l'identification des démarches favorisant la mutualisation (ex. parcs matériels disponibles en territoires...), **en lien avec les besoins des équipes. S'ouvrir à d'autres champs disciplinaires et en partager la communication.**
- **La mise en place d'une coordination adaptée** à l'échelle du territoire.
- **Former les acteurs et actrices pour des pratiques numériques plus responsables : utilisation de logiciels libres et/ou français ; stockage des données ; utilisation de l'intelligence artificielle...**
- **Dédier une enveloppe budgétaire aux groupes d'acteurs et actrices qui développent collectivement des projets favorisant les circuits courts, le réemploi et la mutualisation de matériels et de ressources, afin de réduire l'empreinte environnementale.**

AXE 6 : Structurer les échanges entre partenaires et bénéficiaires pour un dialogue renforcé

La question de l'articulation entre le temps politique et le temps de l'action, des projets et du terrain est apparue de manière récurrente au cours des concertations. Ce décalage peut fragiliser les activités ainsi que les capacités de projection des acteurs et actrices.

Ce constat soulève plusieurs enjeux : d'une part, les conditions de mise en œuvre des projets ; d'autre part, la capacité à évaluer l'efficacité et l'efficacité des dispositifs de soutien. Par ailleurs, le renforcement des échanges entre partenaires et bénéficiaires apparaît nécessaire.

À la lumière de ces éléments, plusieurs pistes d'évolution peuvent être envisagées :

- S'agissant des appels à projets, **la mise en place de soutiens pluriannuels et dégressifs pourrait être étudiée, en particulier pour accompagner les démarches de structuration et de diffusion. Tous les débats sous-tendent une mutation vers plus de flexibilité, du temps long.**
- **Repenser les espaces de dialogue entre les pouvoirs publics (collectivités territoriales et État), et acteurs et actrices de la filière. À ce titre, l'organisation d'un séminaire régulier — dont la fréquence resterait à définir — pourrait permettre de rassembler l'ensemble des parties prenantes (bénéficiaires, signataires, opérateurs associés - ex : secrateb), de favoriser un dialogue continu et d'améliorer la compréhension mutuelle des enjeux et des contraintes de chacun et chacune.**
- Permettre aux porteurs et porteuses de projets de les présenter brièvement (pitch) auprès de financeurs afin d'éclairer leurs décisions et imaginer **des modalités de relations plus vivantes avec les partenaires.**



À l'issue des concertations territoriales menées en 2026, et notamment des réunions « Hors-Série » organisées à Rouen et à Caen, **plusieurs orientations fortes se dégagent pour accompagner l'évolution du contrat de filière des musiques actuelles en Normandie dans sa prochaine période 2027-2030.**

Ces temps de rencontres révèlent des **personnes désireuses et soucieuses de s'engager vers davantage de commun, sur des temps plus longs et posés.** Face aux incertitudes, la filière exprime **un besoin renforcé de mutualisation, de coopération et de collaboration élargie.** Elle aspire à **davantage de dialogue et d'horizontalité,** afin de mieux se comprendre et de mieux se protéger. Se protéger contre l'isolement, veiller au bien-être et à l'inclusivité, tout en faisant face à la concentration et à l'uniformisation des pratiques : autant d'enjeux qui conduisent la filière à réaffirmer ses principes de diversité et d'ouverture. Face aux mutations technologiques, face à celles du changement de pratiques, **les acteurs et actrices souhaitent y introduire de l'éthique, de nouvelles façons de faire, de garder un esprit critique** en rappelant que chacun et chacune a intérêt à s'adapter pour pouvoir poursuivre et développer ses activités.

Face à cet élan, ces temps d'échanges ont permis de confirmer des enjeux déjà identifiés lors des précédentes concertations, tout **en faisant émerger de nouvelles attentes liées aux transformations économiques, sociales, territoriales et environnementales du secteur.** Ils témoignent de la capacité de la filière à se mobiliser collectivement pour formuler des propositions concrètes et adaptées aux réalités du terrain.

Parmi les priorités exprimées par les acteurs et actrices, plusieurs axes de travail se dessinent :

- **Consolider les dynamiques de coopération territoriale,** en renforçant les logiques de mutualisation, d'ingénierie et de coordination à différentes échelles,
- **Soutenir la structuration économique et professionnelle de la filière,** en sécurisant les parcours, en renforçant la formation et en accompagnant la diversification des ressources sur un temps long (4 ans),
- **Garantir une équité territoriale renforcée,** en poursuivant le développement de la diffusion de proximité et en soutenant les initiatives en milieu rural,
- **Favoriser l'inclusion et l'accès de toutes et tous aux pratiques et aux œuvres,** en développant des actions de médiation, de transmission et d'accompagnement des publics,
- **S'attarder spécifiquement sur la question de l'emploi des femmes dans le secteur** (type d'emploi, formation, rémunérations...)
- **Soutenir la diversité artistique et les capacités d'expérimentation,** en valorisant les initiatives locales et les formes émergentes,
- **Accompagner les transitions du secteur,** qu'elles soient écologiques, numériques ou sociétales, en outillant les acteurs et en structurant des réponses collectives.

Cette synthèse ne saurait traduire à elle seule la richesse des échanges, des contributions et des propositions formulées par les participants et participantes, dont l'implication est ici saluée.

Il apparaît toutefois clairement que les acteurs et actrices de la filière partagent une volonté commune de renforcer la structuration du secteur, de consolider les conditions d'exercice des activités et de développer des coopérations durables, adaptées aux réalités territoriales.

Au-delà des évolutions des dispositifs et des appels à projets, ces concertations confirment la nécessité de maintenir des espaces de dialogue réguliers entre les acteurs et actrices de la filière et les partenaires publics, afin d'ajuster en continu les politiques mises en œuvre et de mieux les adapter aux réalités et aux capacités d'appropriation des acteurs et actrices.

Dans cette perspective, NORMA poursuivra son rôle d'animation et de coordination, en accompagnant les dynamiques de concertation et en contribuant à la mise en œuvre des orientations issues de ces travaux. Ces échanges se prolongeront notamment à travers les prochaines rencontres professionnelles des 28 et 29 mai 2026 et les temps de travail en territoire (novembre 2026), qui viendront nourrir la construction opérationnelle du futur contrat de filière 2027-2030.



L'association Normandie Musiques Actuelles - NORMA, créée le 27 octobre 2022 a pour objet de fédérer, accompagner et de renforcer les musiques actuelles en Normandie, dans le respect des droits culturels en intégrant les grands enjeux d'aujourd'hui et de demain : transitions, enjeux sociétaux et territoires.

L'association se compose de plus de 110 membres et travaille autour de 4 missions statutaires majeures : l'observation sectorielle, l'animation et la coopération territoriale, le développement professionnel et la valorisation publique.

Composée d'une équipe salariée de 10 personnes, NORMA accompagne les acteurs et actrices pour porter ce projet doté d'un budget annuel de 800 000 €.

Les financeurs de NORMA sont : l'Etat - DRAC Normandie, la Région Normandie, le Département du Calvados, le Département de l'Eure, le Département de l'Orne, le Département de la Seine-Maritime, la Ville de Caen, la Ville de Rouen, l'Agence de la transition écologique (ADEME) Normandie, le Centre national de la musique.



Normandie Musiques Actuelles - NORMA

CITIS - "Le Pentacle" bât. B

5 avenue de Tsukuba

14200 HÉROUVILLE SAINT-CLAIR

Tél. 02 31 27 88 10

contact@norma-asso.fr / www.norma-asso.fr

Association loi 1901

Code APE 90.02 Z

SIRET 921 361 523 00019

NDA 28 14 038 48 14